

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion du conseil municipal sous la présidence de M. BOULEFRAXH Malik, Maire.

Etaient présents : Malik BOULEFRAXH, Daniel KLEINMANN, Martine CHOPLIN, François LEGRAND, Grégory GERARDOT, Frédéric LIBRY, Elise WINGER, Delphine LEMMEL, Marie-France LINARD, David FERRY, François JEANDEL, Michel OUDIN et Anne SZYMCZUK.

Etai(ent) absent(s) excusé(s) : Sylvie ZINS et Christine THOMAS,

Etai(ent) absent(s) :

Procuration(s) : Sylvie ZINS a donné procuration à Delphine LEMMEL
Christine THOMAS a donné procuration à Grégory GERARDOT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : LEMMEL Delphine
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

N°1 : Nomination du secrétaire de séance

N°2 : Adoption du procès-verbal

N°3 : Fonction publique territoriale : Autres catégories de personnels (4.4) Renouvellement du poste de vacataire pour la gestion du réseau d'EAU

N°4 : Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Privé (3.6): Bail de chasse 2024-2027

N°5 : Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Public (3.5.2) convention point eau incendie rue de la Strasbourgeoise

N°6 : Finances Locales : Divers (7.10) Règlement intérieur du Service périscolaire et Tarifs 2024-2025

Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Devis signé par M. le Maire

Exhumation de 33 tombes	Pompes Funèbres du Val de Meurthe	17 424 €
Panneau de signalisation temporaire	AXIMUM	473.66 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Questions et informations diverses

- Abattage des arbres : M. KLEINMANN indique que les arbres situés rue de la Fontaine Bénite ont été abattus car ils étaient secs et malades (bostryche) et menaçaient la sécurité de la maison d'habitation riveraine.

- Personnel communal : Arrivées de Christophe DEMANGE et ISER Tony comme Agents des Services Techniques le 15 avril 2024. M. OUDIN Michel demande à quels postes les deux agents sont affectés. M. le Maire indique qu'ils sont tous les deux polyvalents.

- Plantation des arbres : M. OUDIN demande à M. le Maire comment s'est déroulée la plantation des arbres avec l'entreprise VICAT et les écoliers de Rehainviller. Il précise qu'il aurait souhaité être prévenu plus en amont concernant cette plantation et non la veille.

M. le Maire stipule que les élus d'opposition ne souhaitent faire partie d'aucune commission mais qu'à l'avenir ils seront informés des événements communaux.

- Association : M. le Maire énonce au conseil municipal qu'il ne demandera pas de subvention pour l'association Génération Harkis 54 Mémoire et Honneur puisqu'il est Président de cette association.

- Repas des Aînés : Michel OUDIN souhaiterait connaître les motifs qui ont conduit à l'omission de la date du repas des Aînés envers les membres de l'opposition. Il précise que Mme SZYMCZUK et lui-même ne sont pas des élus de seconde zone et que l'information doit être partagée.

M. le Maire rétorque que la prochaine fois ils seront avertis.

- Fermeture d'une classe : Michel OUDIN constate que, suite à la circulaire diffusée dans les boîtes aux lettres, le dossier de fermeture de classe est clos. Il souhaite connaître les différentes actions entreprises auprès des Maires des communes limitrophes qui ferment leurs écoles comme Xermaménil et Lamath. M. le Maire répond que ces élèves seront scolarisés à Gerbéviller.

Michel OUDIN demande ce qu'il en est de la réunion publique qui devait avoir lieu concernant le choix de la commune. Il constate que la commune a choisi une solution de repli et non satisfaisante avec un isolement d'une enseignante et des difficultés de gestion des activités dont les enfants vont pâtir.

M. le Maire indique que l'ensemble des conseillers municipaux a voté le 04 avril dernier pour une répartition 4 classes sur Rehainviller 2 classes sur Hériménil et que si cela n'était pas possible, une répartition 3-3 serait actée. Michel OUDIN stipule qu'il a l'impression de s'être fait rouler dans la farine et que rien n'a été fait pour mettre en place le 4-2 en faveur de Rehainviller.

Mme WINGER-DOPP Elise, conseillère déléguée aux écoles, signale que plusieurs réunions ont eu lieu avec les représentants d'Hériménil et que leur position était catégorique, ceux-ci ayant fermé une classe il y a deux ans. Elle précise que la commune n'a pas son mot à dire sur la suppression de classe mais uniquement sur le lieu de retrait de poste, l'école maternelle reste à Rehainviller mais l'avenir de l'élémentaire est incertain.

M. OUDIN Michel s'inquiète de l'avenir de nos écoles et conclut en indiquant qu'un village sans école et un village qui perd son âme.

Terrain de jeux Multisports : Mme SZYMCZUK Anne demande la date d'ouverture du City Stade. M. GERARDOT Grégory indique que celui-ci doit être contrôlé avant son ouverture et que la piste VTT n'est pas terminée.

M. le Maire indique qu'un arrêté interdisant l'accès au terrain a été pris afin d'éviter tout incident dans l'attente de ce certificat de contrôle. Il précise que M. FERRY David s'est proposé pour refaire les marches de l'escalier menant à la piste VTT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Malik BOULEFRAKH